

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1589**

commune (s) : Francheville

objet : Acquisition, par la Communauté urbaine, à la SLC d'une parcelle de terrain située 1, place de l'Europe

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1589

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition, par la Communauté urbaine, à la SLC d'une parcelle de terrain située 1, place de l'Europe**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Société lyonnaise pour la construction (SLC) a réalisé un programme mixte d'habitation et d'activités à Francheville 43, avenue du Chater-1, place de l'Europe qui s'inscrit dans le cadre de l'urbanisation du secteur Chantegrillet.

Il est prévu le réaménagement de la place de l'Europe et des aménagements de voirie, notamment l'ouverture d'une voie nouvelle (ER numéro 44) desservant un nouveau secteur d'habitation et deux équipements publics (gymnase et collège).

Aux termes du projet d'acte, la Communauté urbaine de Lyon se porterait acquéreur, à titre purement gratuit, d'une parcelle de terrain de 430 mètres carrés environ à détacher de la parcelle numéro 48 de la section BK partie du terrain d'assiette de la résidence Chantegrillet et appartenant à la SLC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 1, place de l'Europe à Francheville et appartenant à la SLC en vue du réaménagement de la place de l'Europe et des aménagements de voirie.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le projet d'acte ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628 le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.